

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 04 JUILLET 2017 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, Mme BECQUET Laurence, Mme POTTIER Morgane, Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain, Mme CARTIER Alice.

Absent excusé : M. DUVEY Marc Absents : M. BOURDON Claude et M. GUERARD Maurice
Mme HUCHER Béatrice donne procuration à M. LEMAIRE Michel
M. DIJON Michel donne procuration à Mme BECQUET Laurence

M. AUBRY Bernard a été nommé secrétaire de séance.

Mme LEBEC Sandra donne lecture du conseil municipal précédent. Pas d'observation.

AIDE SUPPLEMENTAIRE EN VUE DE LA 7^{ème} classe (en présence de Mme VAUGARNY Michèle, Directrice) :

Le conseil municipal de la Neuville du Bosc est également convié à cette réunion (M. FORCHER, M. POISSON et Mme MESNIL sont présents).

Mme VAUGARNY présente sa requête afin d'obtenir une personne (3 h le matin) pour aider les enseignants dans les classes maternelles à la rentrée de septembre 2017 (165 élèves dont 70 en maternelle). Au regard des effectifs, des enfants en situation de handicap et de l'ouverture de la 7^{ème} classe, les instituteurs envisagent la répartition suivante :

1^{ère} proposition :

- Petite section : 18 enfants avec décloisonnement CEI l'après-midi
- Moyenne et Grande Section : 25 élèves
- Moyenne et Grande Section : 24 élèves } avec décloisonnement l'après-midi

En fonction de cette configuration une personne supplémentaire (12 h / Semaine) est indispensable pour la 2^{ème} classe de moyenne et Grande section.

La 2^{ème} proposition présentée ci-dessous est moins satisfaisante pour l'organisation :

- Petite-Moyenne section : 22 élèves
- Petite-Moyenne section : 23 élèves
- Grande section : 22 élèves (celle-ci ne nécessite pas la présence d'une personne supplémentaire au regard des textes).

Après avoir entendu Mme la Directrice et évoqué la nouvelle situation à la rentrée comme le retour à la semaine de 4 jours, la suppression des TAP, la baisse du temps de travail et donc du salaire des employés communaux (emploi du temps à revoir), le coût de la création de la 7^{ème} classe, le conseil municipal se donne un an de réflexion et par conséquent ne crée pas de poste supplémentaire à la rentrée de septembre 2017.

PRESENTATION CREANCES FACTURE CANTINE A PAYER :

Monsieur le Maire fait savoir que Mme la Perceptrice de Brionne a demandé que le conseil municipal délibère afin d'éteindre la créance d'une famille de la Neuville du Bosc d'un montant de 2181.80 € concernant des impayés cantine. Le conseil municipal demande à M. FORCHER, Maire de la Neuville du Bosc, de bien vouloir prendre en charge cette dépense incombant à un administré de la commune de la Neuville du Bosc.

M. FORCHER ne semble pas prêt à prendre cette dépense à la charge de sa commune sous prétexte que depuis le changement de fournisseur de repas à la cantine, la commune d'Harcourt ne pratique pas une baisse au niveau des tarifs cantine pour les parents. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette créance. Le conseil municipal demande que Monsieur le Maire prenne un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet pour lui faire part des problèmes rencontrés avec la commune de la Neuville du Bosc.

MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE : Fourniture et livraison des repas en liaison froide -cantine scolaire- :

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a demandé que la commune lance un appel d'offres pour le marché de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire. Le marché dépassant la somme de 25 000 € HT annuel, la commune est amenée à réaliser un appel d'offres et donc à recourir à une procédure adaptée. Il donne connaissance au conseil municipal de l'appel d'offres qui paraîtra dans la presse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Maire à passer un appel d'offres (procédure adaptée - affichage en Mairie et parution dans les journaux locaux) pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour la cantine scolaire à compter de septembre 2017.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 29 JUIN 2017 Aménagement de la RD 156 rue Delhomme :

Une réunion publique avec les riverains concernés par les travaux de la RD 156 a eu lieu le 29 juin dernier en présence de Mme SILVA-RANCEE et de M. BEAUDOIN, de la Direction des Routes de Brionne. Les travaux sont prévus début 2018. Les plans ont été exposés aux membres présents. Après quelques explications ce projet semble convenir aux riverains présents.

Monsieur le maire a eu rendez-vous avec M. LEMBLE Géomètre, accompagné de M. AUBRY Bernard en vue de la rétrocession d'une bande de terrain au domaine public (le long du bâtiment des Augustines). Il est convenu que la commune prenne en charge les frais de géomètre et notaire.

M. LEMBLE a fait plusieurs suggestions :

- Lors de la réalisation de l'acte notarié pour la rétrocession de la bande de terrain de la maison de retraite à la commune, il suggère à la commune d'acquérir le chemin piétonnier et le bassin d'eaux pluviales (à faire figurer dans l'acte après accord de la maison de retraite).

Ces nouveaux éléments nécessitent un entretien avec le Directeur intérimaire pour lui exposer les souhaits de la commune.

DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE D'ORANGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'ORANGE d'un montant de **119.41 €** concernant un trop payé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'indemnité proposée par ORANGE d'un montant de 119.41 €, somme qui sera imputée sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (cpte 778).

DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE DE GROUPAMA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de **226.48 €** concernant le sinistre survenu au véhicule Kangoo de la commune (vitre cassée). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'indemnité proposée par GROUPAMA correspondant au remboursement des frais liés au remplacement de la vitre arrière du Kangoo, somme qui sera imputée sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (cpte 778).

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ En vue de la 7^{ème} classe, Monsieur le Maire présente un devis de terrassement et un devis de clôture. Ce même jour à 19 h, Monsieur le Maire et quelques conseillers se sont rendus à l'école pour visualiser les travaux et ont visité la future bibliothèque en cours de travaux. Le conseil municipal décide :
 - D'enlever les bordures dans la cour de l'école,
 - D'ajouter un portillon (+ l'électricité) pour accéder de la bibliothèque à la cour de l'école,
 - De prévoir un extincteur pour la bibliothèque,
 - De changer les carreaux de la marquise.
- ❖ Monsieur le Maire fait part de la demande de M. LAUNAY Christopher, horticulteur, qui souhaite un emplacement le samedi matin sur place afin d'y vendre des produits issus de l'horticulture. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette requête afin de ne pas faire de concurrence à l'épicerie qui vend déjà des fleurs.

- ❖ Les prochaines journées européennes du Patrimoine auront lieu les 16 & 17 septembre 2017 elles auront pour thème « jeunesse & patrimoine ».

Tour de table :

- M. POHER Jean-Claude fait savoir qu'une gazinière neuve a été installée à la salle des fêtes et évoque de nouveau le souci du ménage (M. VANNIER s'adressera aux personnes concernées.
- Mme BECQUET Laurence informe que le Comité des Fêtes organise un pique-nique sur la place de la mairie sur le principe de la fête des voisins le 14 juillet à 18 h 30, distribution des lampions également à 20 h 30 pour un défilé vers 22 h et 23 heures feu d'artifice au stade.
 - Elle expose les propos de certains administrés concernant la pose de la terrasse du Comptoir de l'Arborétum par les employés communaux qui étaient en congés le jour de la pose et déclarés à l'URSSAF par cet établissement. Elle a également eu écho d'un projet de mise en place d'un sens unique sur la place, Mme BECQUET est contre. Le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place ce sens unique, mais se réserve le droit d'apporter des modifications si nécessaire. Cependant, M. AUBRY insiste, pour des raisons de sécurité, que des protections soient installées par les propriétaires autour de la terrasse (visibles la nuit).
- M. LEMAIRE Michel a interrogé M. FOREL Eric de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, sur les possibilités de circulation sur les deux places, il a proposé l'installation de plots pour cadrer la terrasse ou un sens unique prolongé avec la rue des augustines.
- M. AUBRY Bernard fait part de la réclamation de M. et Mme LARUE Michel domiciliés chemin de la piquetière à Chrétienville, concernant les nuisances sonores, de poussière et visuelles, au chantier effectué par l'entreprise DROUET qui extrait la terre et des cailloux du champ de M. DUFOURG (situation douteuse enfouissement bloc béton). Monsieur le Maire a déjà averti M. DROUET de la réclamation des riverains. Le chantier devait s'achever rapidement mais cependant il perdure. Le conseil municipal demande que M. le Maire envoie un courrier à celui-ci et M. DUFOURG, propriétaire du terrain. Devant cette situation délicate, le conseil municipal demande que ce dossier soit évoqué à la Préfecture.

Séance close à 23 h 30.

Prochaine séance le vendredi 08 septembre 2017 à 19 h 30.

